



Au sein de l'hôpital, vous pouvez, si vous le souhaitez, rencontrer une assistante sociale durant le traitement de votre maladie pour :

- vous aider dans les démarches administratives liées à la maladie (ex. : indemnités journalières, complémentaire de santé...),
- constituer des dossiers d'aide financière en rapport avec votre maladie (ex. : prothèse capillaire...)
- vous aider dans la mise en place d'aides à domicile (ex. : aide-ménagère, garde d'enfants, aide à la personne...),
- vous orienter vers d'autres interlocuteurs (ex. : ligue contre le cancer, assistant social de secteur (CPAS), assistant social de la sécurité sociale (CARSAT)...),
- rechercher avec vous des solutions adaptées à votre situation.

L'assistante sociale vous rencontrera sur rendez-vous, à son bureau ou sur votre lieu de soins, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00.

Elle est là pour répondre à vos questions.

Vous pouvez prendre rendez-vous :



- auprès du **secrétariat au 04 79 96 50 52**.
En cas d'absence, laissez un message en précisant votre nom, vos coordonnées téléphoniques et la personne que vous souhaitez contacter.
- par l'intermédiaire d'un professionnel du service dans lequel vous êtes traité (infirmière, manipulatrice radio, cadre de santé, médecin...),
- ou en composant le **1125** depuis le poste téléphonique de votre chambre.

